



VILLE DE WATTEN

VILLE DE WATTEN
URBANISME

Dossiers décidés jusqu'au 3 juillet 2025

Numéro de dossier	Pétitionnaire	Décision	Date	Nature des travaux	Adresse des travaux	Surface
-------------------	---------------	----------	------	--------------------	---------------------	---------

Déclaration préalable - Constructions et travaux non soumis à permis de construire

DP 59647 25 00022	RS PROJECT - SOLUTION ENVIRONNEMENT FRANCE	Favorable	27/06/2025	Mise en place d'isolation thermique depuis l'extérieur de la maison par l'installation de panneaux de polystyrène expansé (PSE) d'une épaisseur de 14 cm sur les différentes façades extérieures du bâtiment. Changement de couleur par rapport à l'existant. Avec la couleur de l'enduit extérieur RAL : 1014 - Ivoire. Le type de l'enduit sera taloché.	3 Rue de la Montagne 59143 WATTEN	m ²
DP 59647 25 00021	Monsieur André FREVILLE	Défavorable	27/05/2025	Pergola ouverte 6m X 3m X 2,75m (h). Aluminium.	8 Cité Jeanne d'Arc 59143 WATTEN	m ²
DP 59647 25 00019	Madame Isabelle MARQUAND	Non opposition	30/06/2025	Abri de jardin en bois sur dalle béton	51 rue de l'Ermitage 59143 WATTEN	m ²
DP 59647 25 00017	Monsieur Christian DIERS	Favorable	20/06/2025	Changement d'affectation de locaux professionnels à type de cabinet médical et de garage (surface de chacun des deux: 40m ²) à l'occasion du départ en retraite le 30/06/2020 avec réintégration dans le patrimoine privé.	61 rue de Dunkerque 59143 WATTEN	m ²
DP 59647 25 00013	SCI DELECOURT BROQUET	Non opposition	24/06/2025	Au rez-de-chaussée, local commercial qui sera mis en appartement locatif (1 chambre 9m ² , 1 salle principale 18m ² , 1 salle de bain 3,85m ²). Aucune surface n'est créée.	13 rue des Alliés 59143 WATTEN	m ²

Permis de construire

PC 59647 25 00001	Monsieur Jean-Michel DEPRIESTER	Non opposition (refus abrogé)	19/05/2025	Suite à un sinistre inondation, M.DEPRIESTER souhaite obtenir une dérogation pour démolir son bien existant pour en reconstruire un à la même place mais avec des préconisations suffisantes pour éviter tout sinistre ultérieur. Pour cela la dalle sera remontée de 0.60m pour arriver au dessus du niveau de la crue de Novembre 2023. Le bien de M. DEPRIESTER est une maison secondaire dans une zone naturelle mais qui a bénéficié d'autorisations légales lors de la construction. M.DEPRIESTER souhaite conserver son bien secondaire tout en le sécurisant d'un éventuel sinistre et demande de ce fait une dérogation au PLUI actuel qui ne permet pas de faire des travaux sur son bien.	12b Chemin de Houlle 59143 WATTEN	94,23 m ²
-------------------	---------------------------------	-------------------------------	------------	--	--------------------------------------	----------------------

Article R424-15 du Code de l'Urbanisme

Dans les huit jours de la délivrance expresse ou tacite du permis ou de la décision de non-opposition à la déclaration préalable, un extrait du permis ou de la déclaration, est publié par voie d'affichage à la mairie pendant deux mois.